



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20260327-1185161-DE  
Reçu en préfecture le 16/04/2026  
Publié le : 16/04/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 33**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

**Ont donné procuration : 2**

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-26-03-27-31

**Objet :** Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-26-03-27-31*

*Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

VU la candidature déposée pour chaque poste à pourvoir pour siéger au sein de cet organisme extérieur,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé dispose que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions de ce code et des textes régissant ces organismes,

CONSIDÉRANT que l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit notamment en son IV qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de cet article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

CONSIDÉRANT en outre que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay a adhéré à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts susvisé, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc est dotée d'une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC),

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de ce qui précède que le Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay nouvellement élu procède à la désignation de représentants afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou

Délibération n° DEL-26-03-27-31

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

---

réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).**

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, et de recourir au vote à main levée.

CONSTATE qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de cet organisme extérieur, dont lecture a été donnée par le Maire.


SONT DÉSIGNÉS, pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

- en qualité de titulaire :
  - Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
- en qualité de suppléant :
  - Monsieur Jean-Pierre Conrié, Conseiller municipal délégué.


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



  
Johanna Ledanseau  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire